

30/03/21

**Appel à candidature pour aides au projet collectif d'étudiants ou jeunes artistes  
S'adresse aux associations loi 1901 comprenant au moins un.e étudiant.e inscrit.e  
à l'Ecole ou jeune diplômé.e depuis moins de 3 ans (2018, 2019, 2020)**

## **AIDE AU PROJET COLLECTIF FRANCOIS DE HATVANY AIDE AU PROJET COLLECTIF « DREAM BIG & GROW FAST »**

---

Deux aides sont proposées, par deux fondations abritées par la Fondation de France. La première créée en 2014, en mémoire de François de Hatvany, grand collectionneur hongrois, la seconde « Dream big & grow fast » nouvellement créée par un jeune philanthrope, Guillaume Dethan, désireux de soutenir les jeunes talents.

Chacune de ces aides prévoit une **dotation annuelle de 5 000 € à un projet ou de 2 500 € à deux projets.**

**Le projet doit être porté par un collectif**, à visée artistique et destiné à une cible large, ou avec des actions dérivées destinées à un public large (expositions, médiation, action avec les collectivités...).

**Le contact**, interlocuteur privilégié de l'Ecole pour le suivi du projet, doit être le coordinateur du projet, étudiant.e ou jeune diplômé.e de l'Ecole.

**Un bilan financier et qualitatif** (actions réalisées, retombées, nombre de personnes impliquées, touchées...) sera demandé au terme d'une année.

### **Remise des dossiers au plus tard le 20 juin 2021 à minuit sur une plateforme dédiée :**

Les collectifs intéressés et structurés en association devront présenter un dossier sous forme de 2 à 3 fichiers PDF :

- fiche de synthèse du projet (voir modèle en PJ, 2 à 5 pages maximum)
- parution au Journal Officiel des statuts de l'association (en option)
- présentation du projet (5 pages maximum)

**Réunion du jury en juin 2021** : composé de représentants de l'Ecole et des fondations donatrices, il déterminera les deux à quatre associations lauréates.

**Remise de la ou des aides au projet collectif François de Hatvany et « Dream big & grow fast »** par la Fondation de France et les Beaux-Arts de Paris : **juin 2021.**

Date et modalités à définir ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.